



La pauvreté des personnes en âge de travailler

L'OFS calcule depuis quelques années le taux de pauvreté des personnes en âge de travailler. Ces chiffres permettent de mesurer l'ampleur et l'évolution du phénomène, ainsi que d'identifier les principaux groupes à risque.

Afin de ne pas fixer le seuil de pauvreté de façon arbitraire, il nous faut une valeur de référence. En Suisse, on la dérive des normes de la Conférence des institutions d'action sociale (CSIAS). Cet organe édicte des normes largement acceptées qui définissent quel montant d'argent et quelles prestations sont nécessaires pour vivre de façon décente et socialement intégrée en Suisse. L'OFS opérationnalise ces normes à des fins statistiques.

Le **seuil de pauvreté** contient les composantes suivantes :

- les coûts du logement, en particulier le loyer, qui doit se situer dans les prix du marché immobilier local,
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses : nourriture, boissons, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits d'entretien, frais de transport, communications à distance, soins corporels, formation, quelques loisirs, etc.
- les primes pour l'assurance maladie obligatoire (prime de base ; la franchise n'est pas incluse)
- 100 francs par membre du foyer ayant 16 ans ou plus, pour pouvoir tenir compte de certaines dépenses nécessaires, comme p.ex. une RC ou encore d'autres assurances.

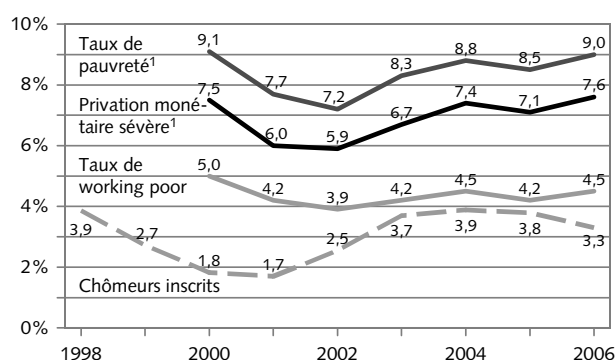
En 2006, le seuil de pauvreté ainsi défini s'élève à 2200 francs pour une personne vivant seule, 3800 francs pour une personne élevant seule ses 2 enfants et 4650 francs pour un couple marié avec 2 enfants. Si les 100 francs par membre du ménage de 16 ans sont soustraits du seuil de pauvreté, on obtient un seuil de privation monétaire sévère.

Notons que, en comparaison internationale, la Suisse a un seuil de pauvreté plus élevé que d'autres seuils officiels dans d'autres pays. En 2006, le seuil suisse s'élève à environ 55,3% du revenu médian (après soustraction des impôts et des cotisations sociales), alors que l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) définit son seuil de pauvreté comme 50% du revenu

médian¹. Le seuil de pauvreté officiel américain s'élève lui à environ 42% du revenu médian². Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, ne définit pas de seuil de pauvreté, mais un seuil de risque de pauvreté, qui se situe à 60% du revenu équivalent médian (cet indicateur sera également calculé par l'OFS à partir de 2008). Par contre, on ne peut pas savoir si une personne identifiée est effectivement touchée par la pauvreté ou non au moyen de cet indicateur³; pour cela, il faut disposer du seuil de pauvreté dérivé des normes de la CSIAS.

Toute personne âgée de 20 à 59 ans vivant dans un ménage dont le revenu, après déduction des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, assurance-chômage, deuxième pilier, APG, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre. Si cette personne est active et vit dans un ménage dont les membres travaillent au total au moins 36 heures par semaine (c.-à-d. que le ménage dispose au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps), elle est considérée comme working poor.

Taux de pauvreté et taux de working poor G 1



1 Population de 20 à 59 ans

© OFS

On constate que le taux de pauvreté ainsi que le taux de working poor suivent, avec un certain décalage, l'évolution de la conjoncture (indiquée ici par le taux de chômeurs inscrits). La légère baisse de 2005 est un peu étonnante, puisque le taux de chômage est resté presque constant entre 2003 et 2005. Ceci se laisse partiellement expliquer par le fait que l'augmentation des primes de caisse maladie en 2005 a été la plus faible enregistrée depuis 2000 (l'indice des primes d'assurance maladie augmente en 2005 de 2,5%, contre 6,8% en 2004 et 4,1% en 2006). On constate que, en 2006, le taux de pauvreté et le taux de working poor sont au même niveau qu'en 2004.

Un taux de pauvreté de 9% correspond à 380 000 personnes âgées de 20 à 59 ans; un taux de working poor correspond à environ 146 000 personnes. 63 000 personnes supplémentaires travaillent et sont pauvres, mais ne sont pas considérées comme working poor, puisqu'elles vivent dans un mé-

¹ Förster M., Mira d'Ercole (2005), *Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s*, OECD social, employment and migration working papers No. 22.

Le revenu médian est un revenu divisant la population en deux groupes de taille égale: la moitié a un revenu inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu supérieur.

² Smeeding T., Sandström S. (2005), *Poverty and Income Maintenance in Old Age: A Cross-National View of Low Income Older Women*, Luxembourg Income Study, Working Paper No.398.

³ «Ce qu'indique un seuil de 60% est le nombre de personnes ayant un risque de pauvreté. Que ce risque se concrétise ou non dépend d'autres facteurs.» → «What a «60% line» indicates (...) is the number of people who are «at risk of poverty». Whether or not that risk materializes depends on other factors.», Frank Vandembroucke, Minister of Social Affairs and Pensions, Belgian Federal Government in Atkinson A., Cantillon B., Marlier E., Nolan B. (2002), *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press: Foreword page vii.

nage dont les membres travaillent moins de 36 heures par semaine. Notons encore qu'environ 45% des personnes pauvres sont soit au chômage, soit non actives.

L'écart de pauvreté indique à quel point le revenu des ménages pauvres se situe en dessous du seuil de pauvreté: à cette fin, pour chaque ménage, le revenu est divisé par le seuil de pauvreté; la distance entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté est ainsi exprimée en pourcent. L'écart de pauvreté moyen des personnes en âge d'être actives s'élève à 79%–85% pour les working poor – en moyenne, les pauvres ont un revenu de 21% inférieur au montant d'argent défini comme seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté médian s'élève à 84%: la moitié des personnes pauvres ont un revenu inférieur à 84% du montant d'argent, qui est défini comme seuil de pauvreté. Environ une personne pauvre sur cinq a un revenu qui se situe immédiatement sous le seuil de pauvreté. Pour les autres, cette distance est plus importante et s'élève à plusieurs centaines de francs. Parmi les ménages non pauvres, le revenu moyen s'élève à 2,2 fois et le revenu médian à 1,8 fois le montant d'argent défini comme seuil de pauvreté.

Renseignements:

Eric Crettaz, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 71 36238

e-mail: Eric.Crettaz@bfs.admin.ch

Dokument-ID: be-f-20.3.2-analyse-01